La Régie de l'énergie, dix ans dans l'intérêt public!

Notes pour l'allocution de monsieur Jean-Paul Théorêt,
président de la Régie de l'énergie
devant l'Association de l'industrie électrique du Québec

Montréal, le 14 mars 2007

Mesdames et Messieurs, bonjour,

J'aimerais d'abord remercier l'Association de l'industrie électrique pour son invitation à ce déjeuner causerie. L'AIEQ réunit depuis 75 ans les acteurs du secteur de l'énergie électrique : fournisseurs d'équipements, producteurs, transporteur et distributeurs d'électricité, ingénieurs, consultants -- en fait, tout ceux qui contribuent à faire du secteur de l'électricité au Québec un secteur de pointe par son savoir-faire, ses innovations, son dynamisme et sa détermination. Vous êtes parmi ceux qui en connaissez le mieux les enjeux.

Cette rencontre constitue le premier événement public soulignant le 10e anniversaire de la Régie de l'énergie. En effet, j'ai tenu à faire de cette rencontre avec votre association la première d'une série d'initiatives destinées à mieux faire connaître, d'une part, l'importance de la réglementation économique pour le fonctionnement harmonieux du secteur de l'énergie et, d'autre part, comment le rôle et la mission de la Régie y contribuent.

Comme vous le savez, nous avons la chance de vivre, pour des raisons géographiques et historiques, dans une société où l'énergie est disponible en grande quantité et à un prix compétitif. Une situation qui, souhaitons-le, sera maintenue dans l'avenir.

Cette abondance explique pourquoi le secteur de l'énergie occupe une place aussi considérable dans l'économie québécoise. Quelques chiffres suffiront à nous en convaincre. Au Québec ce sont :

- Plus de 45 000 emplois directs
- Des investissements de milliards de dollars à chaque année
- des achats d'énergie de plus de 25 milliards en 2006 — dont 10 milliards en électricité
- Une consommation intérieure de :
    - 12 milliards de litres d'essence, de diesel et de mazout
    - 168 TWh d'électricité
    - et de 5,5 milliards de mètres cubes de gaz naturel

Cette avalanche de chiffres ne doit cependant pas nous faire oublier les importantes mutations que vit depuis 10 ans le secteur de l'énergie au Québec. En effet, la dernière décennie a été fertile en événements qui ont permis aux Québécois de réaliser le nombre d'enjeux reliés à l'énergie, ne serait-ce que la croissance de la facture énergétique moyenne des ménages québécois, des institutions et des entreprises.

Au-delà de cette croissance des coûts, ce sont toutefois les importantes et rapides fluctuations de prix qui ont retenu l'attention. Cela a créé un contexte propice à la prise de conscience de la corrélation entre les habitudes de consommation d'énergie à la maison ou au travail, les besoins de production ou d'importations d'énergie et les impacts de ceux-ci sur l'environnement.

Ainsi, depuis les 10 dernières années, la notion de prévisibilité et de stabilité des prix semble avoir disparu. Qui aurait osé envisager en 1997 que le prix du baril de pétrole triplerait, ou montrerait des variations de 20 % d'un mois à l'autre, montant et descendant à un rythme semblable à celui de montagnes russes?

De même, quelqu'un aurait-il cru un analyste du marché du gaz naturel en 1997 s'il avait prédit que le prix de la molécule passerait, de janvier 2000 à janvier 2001, de moins de 3 $ à plus de 8$ le mètre cube. Ou encore que ce même prix reculerait de 40 % entre décembre 2005 et décembre 2006?

Il faut souligner toutefois que le secteur de l'électricité a été à l'abri de ces grandes fluctuations de prix. En effet, la totalité des hausses de tarifs depuis 1997, ce qui inclut la période de gel de tarifs, s'avère globalement inférieure à l'inflation.

Par ailleurs, la création de la Régie et le nouveau cadre de réglementation ont entraîné d'importantes modifications dans les manières de faire. Ainsi, Hydro-Québec se voit dorénavant soumis à la juridiction de la Régie de l'énergie dans ses activités de transport et de distribution pour l'établissement de ses tarifs, des conditions de services, de son plan d'approvisionnement, de ses investissements et des appels d'offres qu'elle souhaite lancer. De plus, depuis le 13 décembre dernier, la Régie assume de nouvelles responsabilités, notamment celle de veiller à la mise en place et au respect de normes obligatoires de fiabilités pour le réseau de transport d'électricité et celle concernant le plan d'ensemble, les programmes et les budgets de l'Agence de l'efficacité énergétique.

Enfin, qui aurait dit en 1997 que le Québec deviendrait un leader dans la production d'énergie éolienne? D'ici 2015, le Québec pourra compter sur une puissance installée de plus de 4000 MW, lui qui disposait d'un parc éolien d'un peu moins de 200 MW en 1999. En production électrique, la relance des grands travaux de construction de projets hydro-électriques pour une puissance additionnelle de 4500 MW annonce pour les prochaines années des investissements de plus de 25 milliards $ et la création de 70 000 emplois.

La même avancée s'est produite en matière d'efficacité énergétique.

L'objectif initial du premier plan global en efficacité énergétique d'Hydro-Québec, jugé fort optimiste par celle-ci en 2002, se limitait à un demi TWh. Aujourd'hui, à peine 5 ans plus tard, on envisage avec réalisme le cap des 2 TWh par année.

À cet effet, d'ici 2010, le Distributeur prévoit investir 1,3 milliard de dollars dans ses programmes en efficacité énergétique, ce qui devrait permettre des économies récurrentes d'énergie de 4,7 TWh, dont 1,8 TWh pour la clientèle domestique et ce, encore une fois, à chaque année. Avec l'apport des consommateurs, qui auront investis directement plus de 600 millions de $, on peut parler d'un autre grand chantier avec des investissements totaux de près de 2 milliards de dollars.

Mais vous vous dites sans doute : qu'est-ce que la Régie de l'énergie a à voir avec tout ça?

Eh bien, elle apporte transparence et équité dans le secteur de l'énergie, tant dans les domaines d'activité où il y a un monopole naturel, comme la distribution de gaz naturel et d'électricité, que dans certains domaines soumis au libre marché, comme le secteur des produits pétroliers.

Rappelons-nous d'ailleurs les principes, tel qu'exprimés dans la Politique énergétique de 1996, L'*énergie au service du Québec*, qui ont gouverné la création de la Régie, à savoir :

- qu'elle doit être indépendante du gouvernement ;
- elle doit être dotée de pouvoirs décisionnels ;
- elle doit apporter transparence et équité dans le fonctionnement du secteur énergétique québécois, notamment dans la définition des tarifs des entreprises réglementées.
- Elle doit garantir que les choix d'investissements sont prudents ;
- Elle doit permettre la pleine participation du public, et,
- De plus, les interventions de la Régie de l'énergie doivent permettre, en même temps, d'assurer que les possibilités de mieux utiliser l'énergie sont systématiquement exploitées et que la réalisation des économies d'énergie est effectivement considérée comme prioritaire.

C'est sur cette base que la Régie a été créée, le 2 juin 1997, avec pour mission d'assurer la conciliation entre l'intérêt public et les intérêts des consommateurs et des entreprises du secteur de l'énergie qu'elle réglemente. Dans ses décisions, elle doit également favoriser la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable.

La Régie a donc été associée d'une façon ou d'une autre aux importants enjeux qui ont guidé et continueront à guider l'évolution du secteur énergétique. A cet égard, j'aimerais vous souligner quelques statistiques.

Depuis sa création, la Régie a :

- Entendu 1500 plaintes de consommateurs.
- Répondu à plus 25 000 demandes de renseignement de consommateurs.
- Rendu 2500 décisions.
- Tenu plus de 700 jours d'audience.
- Et ordonné le remboursement d'environ 20 millions $ en frais d'intervenants destinés à soutenir la participation du public aux audiences.

Elle a aussi contribué à de grands débats de société en donnant des avis au gouvernement. Que l'on pense à celui sur la place de l'énergie éolienne, celui sur la contribution de la production hydraulique privée, celui sur la sécurité énergétique ou encore celui sur l'obligation pour Hydro-Québec de servir les nouveaux clients industriels.

La Régie a su démontrer par la pertinence de ses décisions qu'elle est un acteur important qui contribue au fonctionnement ordonné du secteur énergétique québécois.

Pour ce faire, la Régie ne fonctionne pas en vase clos : elle s'appuie sur la participation du public dont l'éclairage est essentiel. On peut compter d'ailleurs sur un éventail varié de participants réguliers: il y a 4 groupes de consommateurs résidentiels, 3 groupes pour la communauté d'affaires, sans oublier la clientèle agricole et institutionnelle et les grands regroupements environnementalistes. Votre association y fait également valoir régulièrement son point de vue.

En effet, la participation du public assure à la Régie de considérer l'ensemble des intérêts de la société lors de sa prise de décision. Toutefois, je vous rappelle que la Régie est un TRIBUNAL QUASI-JUDICIAIRE, SPÉCIALISÉ en régulation économique dans le secteur de l'énergie au Québec. Il est donc hautement important de noter qu'elle ne constitue pas un forum de discussion, où tous peuvent émettre des commentaires et opinions, sans aucune validation de leur propos.

Si la Régie recherche la contribution de participants représentatifs de la grande diversité des intérêts lors de ses travaux, elle doit tout autant s'assurer de la grande qualité de cette participation. Elle s'attend donc, tant des entreprises réglementées que des intervenants, à une preuve étayée par des faits précis et concordants ainsi qu'a des expertises de pointe.

Tout cela est indispensable si l'on veut maintenir les délais réglementaires et les coûts d'intervention à un niveau raisonnable. Il faut savoir que nous sommes l'un des rares organismes à pouvoir ordonner le remboursement des frais assumés par les intervenants jugés utiles lors d'audiences. Puisque l'ensemble de ces coûts est assumé par les consommateurs, nous devons être vigilants à cet égard.

C'est dans ce but que la Régie de l'énergie poursuit également sa recherche de mesures efficientes de réglementation et de mécanismes de participation active et utile du public afin de remplir pleinement le mandat législatif qui lui est confié.

Pour y arriver, la Régie de l'énergie s'est également dotée d'une vision qui encadre son action, soit d'être un organisme qui rend des décisions éclairées et en temps opportun, qui adopte des approches efficientes de réglementation et contribue au bon fonctionnement des marchés énergétiques québécois sous sa juridiction.

Cette vision sert de trame de fonds au plan stratégique 2007-2010 que la Régie a adopté l'automne dernier, un plan qui s'appuie sur la consultation de tous les participants à ses travaux.

Notre plan stratégique identifie nos priorités, dont certaines vous intéresseront plus particulièrement :

- Premièrement, fixer des tarifs justes et raisonnables en assurant notamment une surveillance de la croissance des investissements et des coûts d'exploitation. C'est là un élément fort important puisque nous savons déjà que le Transporteur et le Distributeur auront à investir des sommes importantes au cours des prochaines années afin de répondre à la demande et maintenir la fiabilité des réseaux. À ce titre, nous suivons de près la planification des investissements et les projections des coûts d'exploitation des entreprises réglementées afin de minimiser les impacts à long terme sur les tarifs des consommateurs.

- Deuxièmement, en participant à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de réglementation de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec et en établissant un partenariat avec des organismes experts en fiabilité afin d'assurer l'adoption, la mise en œuvre et le respect de normes de fiabilité reconnues internationalement et ce, au meilleur coût et dans les meilleurs délais.

- Et enfin, en encourageant le développement optimal de l'efficacité énergétique par la promotion de l'implantation de mesures d'économie d'énergie, en s'assurant, entre autre, que le signal de prix donné par les tarifs encourage ces économies, le tout au bénéfice des consommateurs et de l'environnement.

Comment la Régie atteindra-t-elle les objectifs de sa vision et remplira-t-elle les responsabilités identifiées dans sa mission?

- En tout premier lieu, en misant sur la qualité de son personnel
- En favorisant la mise en place d'une réglementation encore plus efficace, où chacune des parties connaîtra son rôle et ses responsabilités.
- En encourageant une meilleure communication entre les parties.
- En fournissant un cadre encourageant la divulgation de l'information et les négociations entre les parties.
- En offrant des processus de réglementation clairs qui ne réservent aucune surprise.
- Et finalement, en établissant des délais prévisibles et en faisant respecter ces délais, quitte à rejeter les amendements tardifs.

Il est clair que la Régie et les parties qui oeuvrent avec elle ont acquis beaucoup d'expérience ces dernières années. Nous n'en sommes plus à la phase d'apprentissage.
L'ensemble de ces mesures évitera un dédoublement de questions, de débats, d'interventions et permettra, en fait, dans une même période de temps allouée, de traiter de plus d'enjeux et plus en profondeur.

Pour y arriver, la Régie a mis en place des outils qu'elle continuera à améliorer. Par exemple, les guides de dépôts, qui indiquent clairement nos attentes au moment d'entreprendre l'étude des demandes. Le Règlement sur la procédure, qui a fait l'objet d'une modification l'été dernier, reflète les pratiques actuelles de la Régie, notamment en ce qui a trait à l'usage des modes alternatifs de résolution de dossier, comme la conciliation pour les plaintes.

Il reconnaît également des approches d'échange et de dialogue comme les rencontres préparatoires et les séances de travail qui permettent de clarifier les questions de procédures, les enjeux à traiter et la gestion des audiences.

J'espère avoir convaincu ceux qui parmi vous considéraient la Régie comme un obstacle de plus dans la réalisation de projets ou une source de délais entraînant d'importants coûts que tel n'est pas le cas. Il est vrai que la Régie étudie en profondeur les demandes qui lui sont soumises. Toutefois, cette perception d'obstacle ne résiste pas à l'analyse car les bénéfices apportés par un

organisme indépendant, impartial et ayant une vision sur un long horizon surpassent, et de loin, les coûts immédiats engendrés par la réglementation.

En mettant de l'avant l'intérêt public et en conciliant les intérêts des entreprises comme ceux des consommateurs, la Régie contribue et continuera de contribuer à un fonctionnement efficace des marchés énergétiques.

Cela ne signifie pas que nous n'essayons pas de réduire au minimum ces délais et ces coûts supplémentaires. La Régie a comme priorité l'efficience des travaux, les nôtres, bien sûr, mais également ceux des entreprises réglementées et des intervenants.
Et pour cela, la Régie peut compter sur une équipe de premier rang. Elle a également su créer un climat favorable aux échanges entre les entreprises réglementées, leurs clients et les groupes environnementaux. Je tiens d'ailleurs a souligner la présence de plusieurs d'entre eux à la table d'honneur. Je peux vous affirmer avec assurance que, grâce à leur collaboration, la confrontation et la méfiance ont laissé place à la recherche de solutions à l'avantage des consommateurs et de l'ensemble de la société.

L'industrie de l'électricité au Québec se porte très bien, et vous pouvez compter sur la Régie pour continuer a lui offrir une réglementation moderne et efficace.

Merci.